

---

Extrait de la lettre du représentant Garnier de Saintes informant le comité de salut public de la présence des Vendéens en Mayenne, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Jacques Garnier de Saintes

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Garnier de Saintes Jacques. Extrait de la lettre du représentant Garnier de Saintes informant le comité de salut public de la présence des Vendéens en Mayenne, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 444;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41656\\_t1\\_0444\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41656_t1_0444_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« P. S. J'ai les plus grands éloges à donner à la garde nationale de Rennes, et à celle de plusieurs villes de ce département : les départements voisins ne paraissent pas moins bien disposés. »

## XIV.

*Les représentants du peuple près l'armée des Côtes de Cherbourg, aux représentants du peuple membres du comité de Salut public (1).*

« Caen, le 5<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République.

« Sur la réquisition pressante de nos collègues Garnier et Carpentier, nous leurs faisons passer les 4 pièces de canon et le caisson qu'ils demandent.

« Nous leur envoyons 1,010 fusils au lieu de 1,500, parce qu'il s'en trouve 500 qui exigent quelques réparations, ils ont déjà reçu notre premier envoi de 1,500 fusils.

« Nos collègues se proposent de former une armée à Avranches, le général n'est point informé des dispositions que l'on fait et du plan que l'on adopte.

« Nous déférons aux réquisitions de nos collègues, nous craindrions de contrarier leurs mesures dans des circonstances graves.

« Nous ignorons de quels officiers ils se proposent de faire le choix.

« Il est très important qu'il y ait à Cherbourg un officier général qui corresponde continuellement avec le général en chef.

« Le général Peyre accompagne notre collègue Garnier, mais Cherbourg n'a point d'officier général.

« Nous pensons que nos deux collègues se concerteront pour veiller également à la défense de Cherbourg et aller au-devant des rebelles, nous les avons priés de ne jamais perdre de vue nos côtes et nos ports.

« R. LINDET; F. OUDOT. »

## XV.

*Extrait de la lettre de Garnier de Saintes, datée de Granville, le 5 brumaire an II (2).*

Garnier de Saintes, représentant du peuple près l'armée des Côtes de Cherbourg fait part au comité de Salut public qu'une colonne de brigands échappés de la Vendée a passé la Loire, s'est portée dans le département de la Mayenne, et occupe Laval. Elle menace dans ce moment Vitry. Ce département et ceux environnants sont d'une tiédeur sans exemple. Ils ne demandent aucun secours. Ils laissent le temps à l'ennemi de se fortifier dans leur nouveau territoire et de se faire des prosélytes. Il attendait de jours à autres des secours de Caen en armes et en munitions et rien n'est venu. Le général Peyre est incertain sur la marche qu'il doit tenir, cependant il va former ses dispositions de manière

à ne pas laisser une longue durée à ce nouveau mouvement.

Il fait de son côté tout ce qu'il peut pour procurer des subsistances à la petite armée qui brûle d'envie de se battre.

## XVI.

*Garnier de Saintes, représentant du peuple, au comité de Salut public (1).*

« Avranches, le 6 du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République.

« Nous n'avons aucune nouvelle bien positive sur les mouvements et les forces de l'armée des rebelles; il paraît cependant que leur impétuosité se ralentit malgré le bon accueil qu'ils reçoivent dans leur marche et que leur ont sans doute fait les habitants de Laval, qui n'ont encore manifesté à qui que ce soit l'ombre d'alarmes. Cette infâme ville payera sans doute le prix de ce forfait.

« D'Avranches, je vais me porter au bourg de Saint-Hilaire, le général Peyre et ses troupes m'y suivront. Je retiens avec moi l'ingénieur Dobenheim, c'est un garçon patriote, éclairé, qui nous rendra de grands services et dont jusqu'ici on a laissé les talents ignorés parce que sa modestie les a tenus cachés. Après notre expédition finie, vous lui prouverez, j'espère, que la République n'est pas ingrate.

« Il paraît que nos mouvements ont influé sur la marche des rebelles, qui paraissent vouloir se jeter dans le Calvados, et vous sentez qu'ils trouveraient là de quoi se renforcer si nous ne nous hâtions pas à croiser leurs mesures. Aussi je viens d'écrire à mon collègue Pocholle quelles étaient nos vues sur le système offensif que nous avions combiné, le général Peyre, l'ingénieur Dobenheim et moi.

« Je fais passer nos vues, qui ne sont que de simples réflexions, aux généraux Rossignol et Séphér, ainsi qu'aux départements environnants, et si dans l'exécution il y a quelque chose à y changer, vous verrez néanmoins, la carte sous les yeux, que s'il nous vient des forces, à la fois, des différents points indiqués, ces infâmes brigands seront exterminés sans qu'un seul s'en échappe.

« Dans ce moment nous apprenons indirectement que l'armée Mayennaise qui s'est portée sur Laval, vient de les battre complètement. Quoique le fait soit très vraisemblable, nous n'y attachons nulle croyance et je n'en suivrai pas moins la rapidité de mes mesures.

« Je vais former deux compagnies de pionniers qui nous seront très utiles dans le pays de chicane que nous avons à parcourir. On assure que ces scélérats ont une cavalerie de 1,500 hommes, c'est ce que je ne crois pas, mais n'en auraient-ils que la moitié, encore faut-il leur en opposer une égale, et je m'occupe à l'organiser.

« Indépendamment des six chevaux de réquisition par canton, le district de Coutances m'en offre cent cinquante, mais on en demande le paiement; cela est juste, aussi je l'autorise à

(1) Archives du ministère de la guerre, armée des Côtes de Cherbourg, carton 5/17, liasse 2.

(2) Archives nationales, carton AFII 268, planquette 2257, pièce 42.

(1) Archives du ministère de la guerre, armée des Côtes de Cherbourg, carton 5/17, liasse 2.